

DEC151342DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Eric RIVALS, directeur de l'unité GDR3003, intitulée Bioinformatique moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3003 intitulée *Bioinformatique moléculaire*, dont le directeur est M. Eric RIVALS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric RIVALS, directeur de l'unité GDR3003 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric RIVALS, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, IR1, et à Mme Louise CASTEILL, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale



Ghislaine GIBELLO

**ANNEXE 1**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :**

NOM : RIVALS

Spécimen de signature

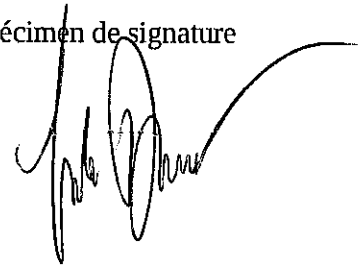


**En cas d'empêchement (3 personnes maximum)**

1) NOM : DHENAUT Christophe

Spécimen de signature

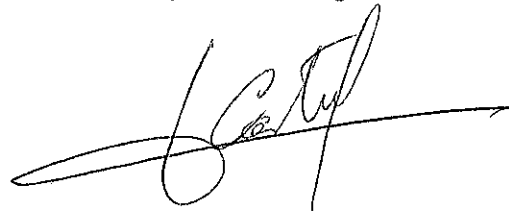
GRADE : A IR 1



2) NOM : CASTEILL Louise

Spécimen de signature

GRADE : A IE 2



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**ANNEXE 2**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

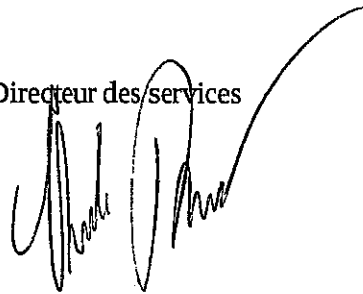
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en **annexe 1**.

1) NOM : DHENAUT Christophe

GRADE : A

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur des services

SPECIMEN DE SIGNATURE :

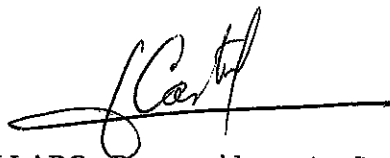


2) NOM : CASTEILL Louise

GRADE : A

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable service financier

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

